

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

74032  
Objet

Travaux d'aménagement  
de voirie.

DATE DE CONVOCATION

6 mai 1974

DATE D'AFFICHAGE

6 mai 1974

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 17

Nombre de votants 20

Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze  
le onze mai à 10 heures /  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TÉTARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD,  
BUCHET, DUFOUR, COLLE, BARDE, MONTRON, LARGETEAU, DOIREAU, LACHAUD,  
BROTREAU, DOMEcq, TAP. BOUCHET, PAPEAU .

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Mme BIDEAU par Melle FOUCHE  
M. NAULIN par Me DUFOUR  
M. DELAIR par M. MONTRON

Absents : MM. STIPAL, RIVIERE, BERLAND, BOUTET, BARRIERE, Mme FAVIERE

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Rapporteur exposé à l'Assemblée qu'il y a lieu d'entreprendre des travaux d'aménagement de voirie dans différentes rues de la Ville dans le cadre de travaux non conventionnés et qu'il convient d'organiser l'adjudication correspondante pour un programme s'étendant sur les deux exercices 1974 et 1975, a fait que le début d'exécution n'est désormais concevable qu'à partir du mois de Septembre prochain.

La Direction de la Voirie et des Bâtiments a fourni un projet de mise en adjudication ouverte sur offre de prix de ces travaux pour un montant de 110 000 réparti en 3 lots :

- 1er lot - Aménagement du Boulevard de la Gare -  
2<sup>e</sup> lot - Aménagement rue du Château d'eau -  
3<sup>e</sup> lot - Rue du Berger et Pierre et royale rue de la Vierge -

Le conseil municipal,  
Qui l'exposé du rapporteur, décide :

- la mise à l'adjudication ouverte sur offre de prix des travaux, objet du projet établi par la Direction de la Voirie.

.../...

- que le financement sera assuré de la manière suivante  
 par imputation sur les crédits inscrits au budget primitif  
 de l'exercice en cours pour 500.000 F (tranche ferme) et  
 pour 300.000 F (tranche conditionnelle) sur les crédits de  
 l'exercice 1975  
 1<sup>o</sup> L. 13 - Aménagement du Boulevard de la Gare... 270.000  
 tranche ferme {  
 2<sup>o</sup> L. 13 - Aménagement de la rue du Château d'eau... 130.000  
 tranche conditionnelle {  
 3<sup>o</sup> L. 13 - Aménagement du chemin du Four de  
 l'école et prévoir une voie d'accès... 100.000

Sous-Préfet

- propose à M. le Sous-Prefet de bien vouloir approuver  
le dossier présenté
- autorise M. le Maire ou M. le Premier adjoint par  
délégation à signer le procès-verbal d'adjudication.

Fait et délibéré les jour, mois et an  
susdits,

Ont signé au registre M. les membres  
présents.



**APPROUVÉ**

Réderchies, le 12 JUIN 1974  
Le Sous-Prefet

ROBERT MARAIS SOUPLET,

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,



*[Signature]*